

COMMUNE DU DEVOLUY

ARRETE

Privatisation d'une partie du parking couvert de la station de Superdévoluy à l'occasion du rallye hivernal du Dévoluy

Le Maire du Dévoluy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et notamment les chapitres 1^{ers} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatifs aux pouvoirs de police de circulation,

Vu la demande déposée par l'association du Dévoluy Rallye Team pour l'organisation d'un rallye automobile hivernal sur le Dévoluy à compter du 12/12/2024,

Considérant l'organisation d'un rallye automobile sur le Dévoluy du jeudi 12 décembre 2024 à 8h00 au dimanche 15 décembre 2024 à 20h00,

Considérant qu'il importe de privatiser une partie du parking couvert de Superdévoluy pour effectuer les vérifications techniques des véhicules des concurrents.

ARRETE TEMPORAIRE

ARTICLE 1 : le parking couvert de Superdévoluy sera partiellement privatisé à compter du vendredi 13 décembre au samedi 14 décembre 2024 inclus.

ARTICLE 2 : Des barrières de sécurité ainsi que des panneaux de signalisation seront mis en place par le pétitionnaire afin de faire respecter cette interdiction.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca, 13235 Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, Ce recours peut être effectué par voie dématérialisée via l'application Télérecours Citoyen à l'adresse suivante www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie. Il sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie du Dévoluy,
- L'association Rallye Dévoluy Team

Fait au Dévoluy, le 05/11/2024

Publié le : 06-11-2024
Affiché le : 06-11-2024
Notifié le : 06-11-2024

Le Maire

Alexandra BUTEL



Copie sera adressée à :

- Le responsable de la brigade de la Gendarmerie Nationale de Saint-Etienne-en-Dévoluy,
- Dévoluy Rallye Team